

DECISION N° 104-2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20230526-DAJ-DEC-23-192-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2023

Publication : 26/05/2023

portant signature d'une convention partenariale entre la ville et l'association
« Amicale Laïque le temps des cerises »

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant
délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la demande de l'association "Amicale Laïque le temps des cerises" représentée par son
Président, Monsieur Pascal DIDTSCH, et dont le siège est situé à l'Espace Marie-Louise
Hémet, sollicitant l'accès aux services et aides apportés aux associations dans le cadre de
l'organisation de manifestations :

- Festival de la Marionnette,
- Festival de Jazz,
- Rencontres chorales.

DECIDE :

De signer la convention de partenariat pour la mise à disposition de structures municipales
au profit de l'association " Amicale Laïque le temps des cerises."